

Conseil en gestion comptable et financière, contrôle de gestion et Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine.
Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Comptabilité publique des ESMS



Durée : 2 journées de 7 h/j (14 h)



Sessions :



Lieu : 100% en distanciel



Public concerné :

Gestionnaires des Etablissements sociaux et médico-sociaux publics, agents des services administratifs, financiers ou comptables publics. Toute personne souhaitant se former à la comptabilité publique des ESMS

Du 26 au 27 janvier 2026
Du 04 au 05 février 2026
Du 05 au 06 mars 2026
Du 30 au 31 mars 2026
Du 15 au 16 avril 2026
Du 23 au 24 avril 2026
Du 12 au 13 mai 2026
Du 26 au 27 mai 2026
Du 11 au 12 juin 2026
Du 16 au 17 juin 2026
Du 16 au 17 juillet 2026
Du 14 au 15 septembre 2026
Du 26 au 27 octobre 2026
Du 23 au 24 novembre 2026



Prérequis : avec ou sans connaissances comptables



Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles



Action et sanction de l'action :

Action : article L. 6353-1 du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Plateforme avec solutions d'accessibilité



Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics payement à l'issue de la formation.



Compétences visées : Comptabiliser les titres et mandats ainsi que les écritures de la journée complémentaire afin de connaître l'influence sur les comptes de gestion.



Tarif : 1 727,00 € (Mille sept cent vingt-sept euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI



Objectifs :

Connaître les spécificités de la comptabilité publique des ESMS. Concevoir un bilan et un compte de résultat. Gérer les titres et les mandats. Comptabiliser les opérations de la journée complémentaire.



Programme :

► **Les spécificités de la comptabilité publique des ESMS**

Les principes de base de la comptabilité
Les spécificités de la comptabilité publique M22 des ESMS

La coresponsabilité Gestionnaire/Comptable public

► **Concevoir un bilan et un compte de résultat**

Le fonctionnement des comptes de bilan

Le fonctionnement des comptes de résultat

Etablir un bilan et un compte de résultat

La récupération de la TVA

► **Gérer les titres et les mandats**

Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances

Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations. La dématérialisation

► **Comptabiliser les écritures de la journée complémentaire**

La comptabilisation des immobilisations

La comptabilisation des amortissements

Les provisions - La valorisation des stocks

Les dépréciations des stocks et redevables

Calcul des intérêts courus non échus

La régularisation des charges et des produits



Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Classe virtuelle : Plateforme Microsoft Teams. Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la formation.



Contact : Josiane DELRIEU

05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formation continue

Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **COMPTABILITE PUBLIQUE DES ESMS** »

Date de la session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :



Code postal :





Nom du responsable :

Fonction :

Ville :

Siret :

Finess :

Effectif :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site <http://www.jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paient à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet